



Commissaires aux comptes

AFORPA

Association régie par la Loi de 1901

*150-156, Rue du Maréchal Leclerc
94410 SAINT-MAURICE*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS – GROUPE AF

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Sarl au capital de 240 000 € - Siège social : 80, rue Cardinet 75017 Paris

RCS Paris B 422 774 349 - APE 6920 Z - TVA FR 44 422 774 349 - Tél. : 01 44 01 05 70 - Fax : 01 44 01 05 74
www.groupeaf.com

AFORPA

Association régie par la Loi de 1901

*150-156, Rue du Maréchal Leclerc
94410 SAINT-MAURICE*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de **l'AFORPA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- Les règles et méthodes comptables fournies dans les notes de l'annexe comptable,
- La comptabilisation et l'affectation des produits de fonctionnement,
- Le suivi et la comptabilisation des subventions d'investissement.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont les différents points indiqués ont été présentés dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion émise dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 29 mai 2017

Auditeurs Associés Franciliens

Philippe RIMMER

Commissaire aux comptes



Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	85 160	80 500	4 660	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 067 143		1 067 143	1 067 143
Constructions	14 362 429	9 127 231	5 235 198	5 596 370
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 008 361	2 656 181	352 179	352 532
Autres immobilisations corporelles	2 529 455	1 911 054	618 401	613 330
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	62 000		62 000	12 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 420		2 420	2 420
TOTAL (I) - ACTIF IMMOBILISE	21 116 968	13 774 966	7 342 002	7 643 795
Stocks en cours				
Matières premières, approvisionnements	5 900		5 900	6 256
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 299		6 299	10 941
Créances usagers et comptes rattachés	276 019		276 019	147 684
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				8 407
. Organismes sociaux	4 160		4 160	5 686
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres	2 864 662		2 864 662	313 759
Valeurs mobilières de placement	288 606		288 606	3 279 903
Disponibilités	124 665		124 665	38 292
Charges constatées d'avance	70 982		70 982	72 966
TOTAL (II) - ACTIF CIRCULANT	3 641 292		3 641 292	3 883 895
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	24 758 260	13 774 966	10 983 294	11 527 690

Pour identification

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	401 752	401 752
. Ecart de réévaluation		
. Réserves		
. Report à nouveau	292 739	356 710
. Résultat de l'exercice	-26 469	-63 971
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecart de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 960 515	7 261 801
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	7 628 537	7 956 291
Provisions pour risques et charges	104 940	114 390
TOTAL (II) - PROVISIONS	104 940	114 390
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL (III) - FONDS DEDIES		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 823	
Fournisseurs et comptes rattachés	184 032	192 624
Autres	3 060 962	3 264 384
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV) - DETTES	3 249 817	3 457 008
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	10 983 294	11 527 690
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

Pour identification

Commissaire aux Comptes

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	473 255		473 255	407 150	66 105	16,24
Montants nets produits d'exploitation	473 255		473 255	407 150	66 105	16,24
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			7 053 280	6 991 135	62 145	0,89
Cotisations						
Autres produits			5	18	- 13	-72,22
Reprise de provisions			31 000	17 682	13 318	75,32
Transfert de charges			87 036	153 625	- 66 589	-43,35
Sous-total des autres produits d'exploitation			7 171 321	7 162 461	8 860	0,12
Total des produits d'exploitation (I)			7 644 577	7 569 611	74 966	0,99
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			8 927	13 288	- 4 361	-32,82
Total des produits financiers (III)			8 927	13 288	- 4 361	-32,82
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			14 950	4 172	10 778	258,34
Sur opérations en capital			653 578	718 553	- 64 975	-9,04
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			668 529	722 725	- 54 196	-7,50
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			8 322 033	8 305 624	16 409	0,20
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-26 469	-63 971	37 502	58,62
TOTAL GENERAL			8 348 502	8 369 594	-21 092	-0,25

pour identification

Commissaire aux Comptes

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements	355	-1 953	2 308	118,18
Autres achats non stockés	501 162	513 922	- 12 760	-2,48
Services extérieurs	540 054	554 989	- 14 935	-2,69
Autres services extérieurs	606 927	557 655	49 272	8,84
Impôts, taxes et versements assimilés	253 280	247 145	6 135	2,48
Salaires et traitements	3 639 535	3 504 836	134 699	3,84
Charges sociales	1 970 164	1 949 058	21 106	1,08
Autres charges de personnels	112 446	110 261	2 185	1,98
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	682 077	784 413	- 102 336	-13,05
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	21 550		21 550	N/S
Autres charges	2 698	10 750	- 8 052	-74,90
Total des charges d'exploitation (I)	8 330 249	8 231 075	99 174	1,20
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 512	135 162	- 133 650	-98,88
Sur opérations en capital	14 654	227	14 427	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	16 166	135 389	- 119 223	-88,06
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	2 087	3 130	- 1 043	-33,32
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	8 348 502	8 369 594	- 21 092	-0,25
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	8 348 502	8 369 594	- 21 092	-0,25
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Annexe des comptes annuels

AFORPA

150 – 156, rue du Maréchal Leclerc
94410 SAINT-MAURICE

NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice social clos le 31 décembre 2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 983 294,74 €.

Le résultat net comptable est une perte de 26 469,14 €.

L'effectif des apprentis de l'AFORPA est en hausse par rapport à 2015 (1 072 apprentis en fin d'année 2016 contre 950 en fin d'année 2015).

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

Référentiel appliqué :

L'AFORPA, association régie par la loi du 1er juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, le cas échéant, modifié par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 et 2016-07.

En outre, les dispositions spécifiques applicables aux Centres de Formation des Apprentis, définies par le nouveau plan comptable des CFA (Avis n° 2003-04 du 1er avril 2003 du CNC), sont également prises en compte.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Principes comptables appliqués :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

Image fidèle
Comparabilité
Continuité d'activité
Régularité
Sincérité
Prudence
Permanence des méthodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes :

Pour identification
Commissaire aux Comptes

NOTE 3 - Notes sur le bilan**Note 3.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunts, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Évaluées de façon fiable.

L'approche par composants introduite par les règlements CRC n° 2002-10 et CRC 2003-07 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2005 a conduit à une décomposition des immobilisations. Les éléments constitutifs (composants) d'un actif ayant des utilisations différentes ont été comptabilisés séparément et ont fait l'objet d'un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le tableau de variation des immobilisations de l'année 2016 est présenté ci-dessous :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 343	22 817		85 160
Immobilisations corporelles	20 744 910	307 468	84 991	20 967 388
Immobilisations financières	14 420	50 000		64 420
TOTAL	20 821 674	380 285	84 991	21 116 968

Pour identification

Commissaire aux Comptes

Note 3.2 - Amortissements

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées selon les durées d'utilisation prévues de chaque immobilisation.

Le tableau de variation des amortissements de l'année 2016 est présenté ci-dessous :

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 343	18 156		80 500
Immobilisations corporelles	13 115 536	663 921	84 991	13 694 466
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	13 177 879	682 077	84 991	13 774 966

Ces dotations sont comptabilisées dans les charges d'exploitation. En contrepartie de ces charges d'amortissement, une quote-part de subvention d'investissement est inscrite au résultat de l'exercice.

Cette quote-part de subvention constitue un produit exceptionnel en application des principes comptables applicables à l'association.

Note 3.3 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Pour identification

Commissaire aux Comptes

Note 3.4 - Fonds associatifs

Ils comprennent :

✓ **Fonds de dotation**

Le fonds de dotation inscrit au passif du bilan représente les apports effectués par le CNPA lors de la création de l'association.

✓ **Reports à nouveau**

Ils sont constitués des résultats (excédents ou déficits) cumulés de l'association. Ils représentent, au 31 décembre 2016, un solde créditeur de 292 739 Euros.

✓ **Subventions d'investissement**

Cette rubrique comprend le montant net des subventions versées par :

- L'Etat (taxe d'apprentissage),
- L'ANFA au titre des taxes parafiscales et fiscales,
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Des entreprises privées.

En contrepartie des amortissements des matériels financés, les subventions sont rapportées au résultat de l'exercice au même rythme que les amortissements pratiqués.

TABEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	356 710		63 971	292 739
Résultat de l'exercice	- 63 971	63 971	26 469	- 26 469
Fonds associatifs sans droit de reprise :	-			-
- Apports	401 751			401 751
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	-			-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 261 801	330 284	631 569	6 960 516
Total	7 956 291	394 255	722 009	7 628 537

Pour identification

Commissaire aux Comptes

Note 3.5 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

Note 3.6 - Dettes

Les dettes d'exploitation sont constituées des dettes fournisseurs, ainsi que des dettes fiscales et sociales.

Un solde de 774 150 € de taxe d'apprentissage non utilisés apparaît en dettes fiscales au crédit du compte 44121000 à fin 2016.

Un solde de 9 999 € de taxe fiscale apparaît en dettes fiscales au crédit du compte 44183000

Par ailleurs, il apparaît au crédit des comptes 44183010 et 44183020 des soldes de taxe fiscale des années antérieures affectés de la manière suivante :

- 500 000 € : Investissements Guyancourt,
- 416 501 € : Investissements 2017 AFORPA

Cette répartition a été approuvée par l'ANFA.

Note 3.7 – Trésorerie

Les comptes bancaires du CFA et de l'ORGANISME GESTIONNAIRE ont été compensés dans le cadre de la présentation des comptes de l'AFORPA.

Pour identification

Commissaire aux Comptes

NOTE 4 - Notes sur le compte de résultat**Note 4.1 - Produits de fonctionnement**

Les produits de l'AFORPA sont répartis en fonction de leur objet. Leurs origines sont multiples.

✓ Taxe d'apprentissage

Elle est collectée par l'ANFA qui est l'organisme de branche. L'AFORPA perçoit des versements en milieu d'exercice. La taxe d'apprentissage est affectée au fonctionnement des CFA et un excédent ne peut être reporté que dans le cadre d'un projet spécifique.

✓ Fonds de professionnalisation

Les fonds de professionnalisation comprennent les facturations adressées aux entreprises au titre des contrats de professionnalisation.

Le résultat des contrats de professionnalisation est déterminé dans l'ORGANISME GESTIONNAIRE comme cela est indiqué ci-après, tandis que les fonds d'alternance sont affectés à l'activité "apprentissage".

Le déficit éventuel de l'activité "contrats de professionnalisation" peut être couvert en tout ou partie par des affectations de taxe fiscale.

✓ Subvention de la région

Cette subvention représente 70 % du budget théorique d'un CFA pour 2016. Le montant de cette subvention est déterminé en fonction du nombre d'heures d'enseignement dispensées par diplôme.

✓ Taxe fiscale

Cette taxe perçue par l'ANFA est instituée pour participer au développement de la formation professionnelle et se trouve reversée à l'AFORPA en fonction des besoins exprimés dans des budgets.

L'affectation des ressources est faite en fonction des objets. Les factures de contrats de professionnalisation sont affectées aux sections analytiques prévues à cet effet dans les CFA / UFA pour être, en fin d'exercice, rattachées aux résultats de la professionnalisation calculés dans l'ORGANISME GESTIONNAIRE, les subventions régionales, la taxe d'apprentissage et les fonds d'alternance étant, quant à eux, affectés à l'apprentissage.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

Enfin, conformément aux dispositions du plan comptable applicables aux organismes de formation, une ventilation des ressources est présentée ci-après :

TABLEAU I
RESSOURCES DE L'AFORPA

Nature des ressources	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Prestations de services	473 255	407 150	342 797
Education Nationale	-	-	-
Subventions Conseil Régional	2 924 892	3 086 402	2 966 015
Subventions Conseil Général	-	-	-
Autres subventions	-	10 860	-
Taxe d'apprentissage	2 494 501	1 987 285	3 801 630
Taxe fiscale	1 047 129	1 855 763	476 613
Fonds d'alternance	586 759	50 826	263 288
Autres produits	795 498	907 338	1 182 623
TOTAL	8 322 033	8 305 623	9 032 966

TABLEAU II

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

Finalité des actions	Volumes financiers			
	N		N-1	
	Montant en Euros	en %	Montant en Euros	en %
Diplômantes ⁽¹⁾	7 053 280	100%	6 991 135	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant ⁽²⁾		0%		0%
TOTAL	7 053 280	100%	6 991 135	100%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués.

(2) Certificats de branche, attestations.

Pour identification

Commissaire aux Comptes

TABLEAU III

CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

Conventions	Subventions 2016	Solde au début de l'exercice	Mouvements sur l'exercice	Solde en fin d'exercice
Conseil Régional (fonctionnement 2016)	2 743 650	147 837	914 441	1 062 278
Conseil Régional (autres)	181 242	72 089	21 285	93 374
Montant reçu	1 769 239			
Montant à recevoir	1 155 652	219 926	935 726	1 155 652

Note 4.2 – Charges de fonctionnement

Pour la présentation des comptes annuels, l'association répartit les dépenses en deux sections distinctes :

- Dépenses de l'ORGANISME GESTIONNAIRE,
- Dépenses relatives aux CFA.

Pour les besoins comptables spécifiques aux CFA, des règles de présentation des résultats analytiques ont été mises en place. Elles peuvent être résumées comme suit :

Pour chaque UFA ou CFA, quatre sections analytiques ont été créées :

- Apprentissage,
- Contrat de professionnalisation,
- Restauration,
- Hébergement.

Pour l'affectation des dépenses, chaque établissement se voit attribuer une clé de répartition. Cette clé tient compte de l'établissement lui-même, ainsi que des statuts de formation (pré-apprentissage, apprentissage, professionnalisation).

Cela permet, en fin d'année, d'établir un coût global par établissement tous statuts confondus, ainsi qu'un coût global de l'ORGANISME GESTIONNAIRE. Néanmoins, pour la présentation des comptes, l'activité "pré-apprentissage et apprentissage" doit être affectée dans le CFA et l'activité "professionnalisation" doit être affectée à l'ORGANISME GESTIONNAIRE.

Il convient donc, dans le CFA et l'ORGANISME GESTIONNAIRE, de séparer ces deux activités en fonction des effectifs et des heures de formation relatifs à chaque statut.

Des écritures de transfert sont comptabilisées en fin d'année pour réaliser cette opération.

Pour identification

Commissaire aux Comptes

Note 4.3 – Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'association comprend le résultat de l'activité "contrats de professionnalisation" qui ressort dans la section de l'ORGANISME GESTIONNAIRE.

En application du plan comptable des CFA, l'excédent éventuel des recettes sur les dépenses est porté au passif en dettes fiscales et sociales.

Dans le cas d'une insuffisance de recettes en comparaison des dépenses d'un exercice, un produit à recevoir peut être comptabilisé à l'actif dans l'hypothèse d'un accord de la région.

Pour identification
Commissaire aux Comptes

NOTE 5 - Autres informations**Note 5.1 - Engagements de retraite**

D'une façon générale, la gestion des engagements de retraite de l'AFORPA a fait l'objet d'une externalisation. L'association cotise auprès d'un organisme social (IRP AUTO) chargé de constituer un fonds destiné au financement des indemnités de fin de carrière.

Note 5.2 – Informations relatives aux rémunérations

En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 €uros, et recevant une ou plusieurs subventions d'une ou plusieurs collectivités publiques dont le montant cumulé est supérieur à 50 000 €uros, doivent publier chaque année dans les comptes financiers les rémunérations ainsi que les avantages en nature perçus sur l'exercice par les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association.

Cette disposition est applicable à l'Association.

Au cours de l'exercice 2016, le montant des rémunérations concernées par ce texte et versées par l'AFORPA s'élève à :

- Rémunération globale :	21 960 €uros
- Avantages en nature :	Néant

L'indemnité allouée au Président est versée au titre de ses fonctions de responsable des relations extérieures.

Note 5.3 – Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'Association.

Au cours de l'exercice 2016, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 18 000 €uros.

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	18 000 €uros,
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission	Néant.

Pour identification

Commissaire aux Comptes

Note 5.4 – Effectifs salariés

Les effectifs des salariés de l'AFORPA à fin 2016 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Cadres	Agents de maîtrise (Administratif)	Agents de maîtrise (Enseignants)	Employés	Total
Effectif total au 31 décembre 2016	14	19	61	6	100
Dont CDD	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

pour identification

Commissaire aux Comptes

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 6 - Notes complémentaires sur le bilan actif

Note 6.1 - Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 420		2 420
Actif circulant et charges constatées d'avance	3 215 823	3 215 823	
TOTAL	3 218 243	3 215 823	2 420

Note 6.2 - Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	105 395
Autres créances	16 402
Disponibilités	
TOTAL	121 797

Note 6.3 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

pour identification
Commissaire aux Comptes

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 7 - Notes complémentaires sur le bilan passif

Note 7.1 - Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	114 390	21 550	31 000	104 940
TOTAL	114 390	21 550	31 000	104 940

Note 7.2 - Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	184 032	184 032		
Dettes fiscales et sociales	2 560 129	2 560 129		
Dettes sur immobilisations	70 126	70 126		
Autres dettes	435 531	435 531		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 249 817	3 249 817		

Note 7.3 - Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	134 949
Dettes fiscales et sociales	371 527
Autres dettes	4 823
TOTAL	511 298

pour identification

Commissaire aux Comptes

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTE 8 – Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Note 8.1 - Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Produits non encore facturés	105 395
TOTAL	105 395

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir	16 402
TOTAL	16 402

Note 8.2 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	70 982
TOTAL	70 982

Note 8.3 - Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues	114 823
Factures d'immobilisations non parvenues	20 126
TOTAL	134 949

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. pour congés payés	189 355
Charges sociales sur congés payés et primes	106 150
Charges à payer	51 582
Charges à payer	20 298
Etat-taxe sur les salaires	4 142
TOTAL	371 527

Autres dettes	Montant
Clients-avoirs à établir	4 823
TOTAL	4 823